CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 3 octobre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Monsieur le conseiller Alain Labelle a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Julie Thérien.

Un contribuable et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-10-413 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2022-10-414 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D’adopter l’ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-415 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l’article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 ;

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d’investissement à des fins fiscales au 30 septembre 2022.

ADMINISTRATION

2022-10-416 Adoption des comptes municipaux / Septembre 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de septembre sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d’administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 020 752,26 $.

- Salaires nets : 135 522,80 $

- Liste sélective des chèques : chèques no 26680 à 26710 pour un montant de 221 821,79 $

- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1350 à 1388 pour un montant de 546 107,37 $

- Liste des prélèvements : no 2285 à 2334 pour un montant de 117 300,30 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-417 Engagement de dépenses / Octobre 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'octobre 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

- Sécurité publique 2 408,00 $
- Urbanisme 127,99 $
- Loisirs et bibliothèque 7 790,00 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-10-417.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-418 Offre de services Radio CHGA – Proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2023 et 2024

Considérant l'offre de services reçue de la Radio CHGA ;

Considérant que cette offre est avantageuse pour la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'accepter la proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2023 et 2024 au montant de 3 370,00 $ plus les taxes applicables. Le montant devra être acquitté de la façon suivante :

1 650,00 $ plus les taxes applicables en janvier 2023 et 1 650,00 $ plus les taxes applicables en janvier 2024, plus la carte de membre au coût de 35,00 $ par année.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-419 Offre de services - Sécurité PRO

Considérant la soumission reçue de la compagnie Sécurité PRO ;

Considérant les vols et autres incidents survenus sur les propriétés de la Ville ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 51 400,00 $ plus les taxes applicables pour l'installation des systèmes d'alarme et caméras pour tous les bâtiments de la Ville.

Cette dépense sera imputée au fonds de roulement.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre se retire de son siège, il est présentement 19 h 05.

2022-10-420 Offre de services – Madame Sophie Fournier

Considérant les besoins d'ajouter des bureaux au 351, route 105 ;

Considérant l'offre de services reçue par madame Sophie Fournier, technologue en architecture ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser la dépense au montant de 400,00 $ pour les plans de réaménagement du 351, route 105.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre réintègre son siège, il est présentement 19 h 06.

2022-10-421 Demande d'aide financière – Monsieur Jean-François Chabot

Considérant la demande d'aide financière reçue de monsieur Jean-François Chabot ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'achat de 5 copies du roman de monsieur Chabot comme contribution de la Ville de Gracefield au montant de 110,00 $.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron se retire de son siège, il est présentement 19 h 07.

2022-10-422 Appui à la MRCVG – Résolution 2022-R-AG227 – Réplique à la réponse de la direction générale des q affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques du ministère de la Santé et des Services sociaux – Projet pilote de téléconsultation en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Considérant la réponse reçue de la sous-ministre adjointe, madame Lucie Opatrny le 22 juillet 2022, en réponse à la résolution 2022-R-AG227 visant l'arrêt du projet pilote de téléconsultation en CHSLD sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que le ministère reconnait l'importance de maintenir une infirmière de nuit en CHSLD étant donné la vulnérabilité de la clientèle, ses besoins particuliers nécessitant une surveillance et un suivi clinique régulier ;

Considérant que la COVID-19 ainsi que la rareté de main-d'œuvre sont des enjeux qui perdureront pour plusieurs années avec lesquels l'ensemble des communautés doivent composer ;

Considérant que le projet pilote de téléconsultation est identifié comme un moyen permettant d'assurer la présence d'une infirmière ;

Considérant la récurrence ainsi que l'augmentation de bris de services du CISSSO dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis de nombreuses années ;

Considérant la crainte du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que la mise en place d'un projet d'un projet de téléconsultation ne devienne une pratique courante visant à réduire les besoins en effectifs dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à moyen et long terme ;

Considérant l'annonce de monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux le 17 août 2022, annonçant une proposition de structure de gouvernance beaucoup plus claire, simple et efficace ainsi qu'un désir de décentraliser la prise de décisions par des gestionnaires sur le terrain visant à rendre le réseau de la santé plus efficace et plus humain ;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille de concert avec les partenaires du milieu visant à contrer les obstacles à l'attraction et la rétention de main-d'œuvre qualifiée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir sa demande au MSSS ainsi qu'à la DMSSI de mettre fin au projet pilote de téléconsultation infirmière dans certains CHSLD, en raison des risques possibles dénoncés par plusieurs organisations relativement aux modalités applicables à celui-ci.

Il est aussi résolu de demander une présentation au Centre intégré de Santé et Services sociaux de l'Outaouais, de leur planification stratégique d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les communautés éloignées, dont la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC pour appui.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron réintègre son siège, il est présentement 19 h 10.

2022-10-423 Achat de bacs verts - USD Loubac

Considérant la soumission reçue du fournisseur USD Global Inc Loubac pour l'achat de 55 bacs verts ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier pour procéder à l'achat de 55 bacs verts de 240 litres 2 impressions à chaud, pour un montant de 5 902,38 $ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 21 juillet 2022.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Le dépôt du rapport d'audit est déposé aux membres du conseil. Les états financiers 2021 ont été déposés et adopté lors de la séance ordinaire du 8 août 2022.

2022-10-424 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Ville de Gracefield est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès***,** lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Ville de Gracefield doit constituer un tel comité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès ;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Ville de Gracefield :

Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier ;

Comme remplaçante au responsable, la directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Julie Thérien.

Que ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Gracefield dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Ville de Gracefield de l'obligation de former un tel

comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-10-425 Remboursement – Vidange des fosses d'eaux grises

Considérant qu'un montant de 41,00 $ a été facturé à 38 comptes de taxes pour la vidange de fosse d'eaux grises ;

Considérant que nous n'offrons pas le service à moins qu'un contribuable le demande ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser le remboursement pour les 38 dossiers au montant total de 1 599,00 $.

De garder le montant de la vidange au règlement de taxation au cas où le besoin se présente.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-426 Offre de services - Arpenteurs

Considérant les deux offres de services reçues de l'arpenteur Stéphane Gagnon ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu d'octroyer les deux mandats suivants :

- Au montant de 3 500,00 $ plus les taxes applicables, il faut ajouter les frais de dépôt au cadastre d'environ 260,00 $ à la firme Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux, pour le dossier de la rue Roy.

- Au montant de 1 500,00 $ plus les taxes applicables, à la firme Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux pour le dossier du Lac-Heney.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire de son siège, il est présentement 19 h 15.

2022-10-427 Adoption du règlement 218-2022 afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex-municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 170

Considérant l'avis de motion donné le 11 avril 2022 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 11 juillet 2022 ;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 25 août 2022 ;

Considérant la tenue d'un registre le 22 septembre 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 218-2022 afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex-municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (h1) unifamiliale isolée dans la zone F 170.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège il est présentement 19 h 16.

2022-10-428 Demande d'appui – Prolongement du réseau d'Hydro-Québec

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'appuyer la demande de prolongement du réseau d'Hydro-Québec pour le projet de développement au Lac-des-31-milles.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2022-10-429 Achat de ponceaux – GML Produits de bâtiment Inc.

Considérant la soumission reçue du fournisseur GML Produits de bâtiment Inc. pour l'achat de plusieurs ponceaux ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De procéder à l'achat de plusieurs ponceaux pour un montant de 6 557,35 $ plus les taxes applicables.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-10-430 Entérinement de dépense – Achat d'un analyseur de PH - Portatif Hanna

Considérant la soumission reçue du distributeur exclusif AESL Instrumentation Inc. pour un analyseur de PH ;

Considérant que nous devons nous procurer cet outil indispensable pour le bon fonctionnement de l'usine de filtration d'eau potable ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner le paiement au montant de 500,00 $, plus les taxes applicables au fournisseur AESL Instrumentation Inc.

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-431 Fin d'entente - Aquatech

Considérant l'octroi de contrat à Plomberie Environord inc. ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De mettre fin à l'entente entre Aquatech et la Ville pour la surveillance de l'usine de filtration en eau potable à compter du 12 août 2022.

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

2022-10-432 Demande de Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau – Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse

Considérant la demande de la Maison des jeunes de Gracefield pour aménager un espace de cuisine extérieure pour permettre de mieux utiliser le frigo antigaspi et permettre aux jeunes de se nourrir même quand la Maison des jeunes n'est pas ouverte ;

Considérant l'accumulation significative d'eau dans le sous-sol du bâtiment ;

Considérant la demande faite pour le programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'appuyer Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau dans les démarches pour la demande ci-haut mentionnée.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-433 Location salle McConnery – Noël des enfants

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite organiser le Noël des enfants le 11 décembre 2022 ;

Considérant que les rénovations au centre récréatif et communautaire ne seront pas terminées pour cette date ;

Considérant que la salle McConnery est disponible pour tenir cette activité et que le propriétaire a fait une offre de location ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 200,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Salon funéraire McConnery pour la location de la salle le 10 et 11 décembre 2022.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70110 499.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-434 Autorisation de dépôts - Dépenses locations diverses – Carnaval d'hiver 2023

Considérant que la Ville de Gracefield a débuté l'organisation de son Carnaval d'hiver 2023 ;

Considérant que la Ville de Gracefield doit faire des dépôts pour la réservation, des dépenses et/ou la location de divers services ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser des dépôts ou des dépenses auprès des fournisseurs suivants :

- Les entreprises septiques L.M : dépôts de 250,00 $ plus les taxes applicables, pour la réservation de 5 toilettes chimiques.

- Infographies les 2 filles : 300,00 $ plus les taxes applicables, pour l'infographie du dépliant publicitaire.

- Escapade Eskimo : 550,00 $ plus les taxes applicables pour la location des chiens de traineaux.

- Les productions Chose Bine : dépôt de 1 800,00 $ plus les taxes applicables pour la réservation du spectacle Mystika (feu et pyrotechnie).

- DJ Doom : dépôt de 280,15 $ taxes incluses pour la réservation des services de musique.

- Groupe Kloda : dépôt de 1 600,00 $ plus les taxes applicables pour la réservation de l'euro bungee.

- Fermette Marjo : dépôt de 1 712,50 $ plus les taxes applicables pour la réservation de la Fermette mobile.

Que les dépôts et dépenses soient imputés au poste budgétaire 58 29107 000

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTEE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-10-435 Demande de financement programme nouveaux horizons pour aînés

Considérant que le ministère d'emploi et de développement social Canada octroie de l'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite appuyer la participation sociale et l'inclusion des Aînés ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite fournir une nouvelle offre à l'immobilisation destinée aux Aînés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier, Jean-Marie Gauthier, à déposer une demande d’aide financière au Programme Nouveaux horizons pour les Aînés afin de rénover et mettre aux normes du jour les salles de bains du Centre récréatif et communautaire afin de bonifier l’offre d’activité culturelle et sociale des aînés du territoire de la Ville de Gracefield.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTEE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-436 Lancement d’un processus d’appel d’offres – PRACIM

Considérant qu’un appel d’offres doit être préparé pour les rénovations du centre communautaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, pour lancer le processus d’appel d’offres public, pour des rénovations au centre communautaire avec le Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-437 Demande de financement – Programme bourse « Relève » - Pêche d’hiver

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour le programme spécial pêche d’hiver 2023 ;

Considérant que l’aide financière accordée est d’un maximum de 5000,00 $ et qu’elle doit au maximum représenter 75 % des dépenses admissibles ;

Considérant que la Ville de Gracefield organise un tournoi de pêche blanche le 26 février 2023 ;

Considérant que les dépenses admissibles permettent l’alimentation pour les participants, les frais de publicité, la location d’équipement et l’achat de matériel nécessaire à la tenue d’activité ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à déposer une demande d'aide financière au Programme spécial pêche d'hiver – Bourse « Relève » et de signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-10-438 Autorisation de signature – Système d'alerte sismique précoce (ASP)

Considérant la demande du ministère des Ressources naturelles du Canada pour l'installation d'équipement ;

Considérant que la caserne numéro 10 est un bon endroit pour l'installation de cet équipement ;

Considérant qu'aucun frais n'est relié à cette entente ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier monsieur Jean-Marie Gauthier à signer ladite entente et tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DE COMITÉS

Les élus font rapport des différents comités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1: Monsieur Henri Rochon, 108, rue Saint-Joseph

Il demande pourquoi il a reçu une correspondance pour un dossier en vente pour taxes quand il n'est pas propriétaire.

Monsieur le directeur général l'avise que nous allons prendre les informations auprès de la firme d'Avocat responsable de la vente pour les taxes et le rappeler.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-439 Levée de la séance

Monsieur le maire Mathieu Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 34.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire